

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES DROITS DE L'HOMME**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 24 (A/46/24)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES DROITS DE L'HOMME**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 24 (A/46/24)



NATIONS UNIES

New York, 1991

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 10	1
A. Ouverture de la session	2	1
B. Participation	3 - 4	1
C. Documentation	5	3
D. Election du Bureau	6	3
E. Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur	7 - 8	3
F. Organisation des travaux	9 - 10	3
II. DECLARATIONS	11 - 16	4
III. ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE, REGLEMENT INTERIEUR, DATES, DUREE, LIEU ET PARTICIPATION	17 - 19	5
IV. REUNIONS ET ACTIVITES PREPARATOIRES AUX ECHELONS INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL	20 - 22	5
V. ETUDES ET DOCUMENTS DIVERS A ETABLIR POUR LA CONFERENCE	23 - 24	6
VI. ORGANISATION DES TRAVAUX DES FUTURES SESSIONS DU COMITE PREPARATOIRE	25 - 26	6
VII. INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DECISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITE PREPARATOIRE A SA PREMIERE SESSION	27 - 28	6
VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE SUR SA PREMIERE SESSION	29	6

Annexes

I. Ordre du jour	7
II. Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à sa première session	8
III. Liste des documents publiés pour la première session du Comité préparatoire de la Conférence	11

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a tenu sa première session à Genève du 9 au 13 septembre 1991, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié (voir par. 6 de sa résolution 45/155, en date du 18 décembre 1990). Il a tenu huit séances lors de cette session.

A. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte par le Secrétaire général de la Conférence mondiale, qui a aussi fait une déclaration à la 1re séance du Comité préparatoire (pour le texte de sa déclaration, voir document A/CONF.157/PC/12).

B. Participation

3. Des représentants des Etats, organes de l'ONU, institutions spécialisées, organisations intergouvernementales, mouvements de libération, autres organisations et organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session :

Etats

Afghanistan; Algérie; Allemagne; Argentine; Australie; Autriche; Bangladesh; Belgique; Bhoutan; Bolivie; Brésil; Brunéi Darussalam; Bulgarie; Burkina Faso; Burundi; Cameroun; Canada; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Congo; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Cuba; Danemark; Egypte; El Salvador; Emirats arabes unis; Equateur; Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Finlande; France; Gabon; Ghana; Grèce; Guinée; Honduras; Hongrie; Inde; Indonésie; Iran, République islamique d'; Iraq; Irlande; Islande; Israël; Italie; Jamahiriya arabe libyenne; Jamaïque; Japon; Jordanie; Kenya; Koweït; Luxembourg; Madagascar; Malaisie; Malte; Maroc; Mexique; Mongolie; Myanmar; Népal; Nicaragua; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Oman; Pakistan; Panama; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; République arabe syrienne; République de Corée; République fédérative tchèque et slovaque; République populaire démocratique de Corée; République socialiste soviétique de Biélorussie; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Saint-Marin; Saint-Siège; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Singapour; Somalie; Soudan; Sri Lanka; Suède; Suisse; Thaïlande; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Turquie; Ukraine; Union des Républiques socialistes soviétiques; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; Yémen; Yougoslavie; Zimbabwe.

Organes qui s'occupent des droits de l'homme

Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Comité contre la torture, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité des droits de l'homme, Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de la Commission des droits de l'homme.

Organes de l'ONU

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international.

Organisations intergouvernementales

Commission des Communautés européennes, Secrétariat du Commonwealth, Conseil de l'Europe, Ligue des Etats arabes, Organisation de l'unité africaine.

Autres organisations

Comité international de la Croix-Rouge.

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

(Catégorie I)

Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Conseil international de l'action sociale, Conseil international des agences bénévoles, Conseil international des femmes, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération syndicale mondiale, Mouvement international ATD quart monde, Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Soroptimist International, Union interparlementaire, Zonta International.

(Catégorie II)

American Association of Retired Persons, Amnesty International, Assemblée mondiale de la jeunesse, Association américaine de juristes, Association internationale des femmes médecins, Association juridique de l'Asie et du Pacifique, Caritas Internationalis, Comité consultatif mondial de la Société des amis (Quakers), Comité de coordination d'organisations juives, Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil mondial des Eglises, Commission internationale de juristes, Communauté internationale baha'ie, Congrès juif mondial, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, Fédération internationale de la vieillesse, Fédération internationale des droits de l'homme, Fédération internationale Terre des Hommes, Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus, Fédération mondiale des femmes méthodistes, Fédération mondiale pour la santé mentale, International Service for Human Rights, Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Mouvement international de la réconciliation, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation internationale pour le développement de la liberté

d'enseignement, Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Union des juristes arabes et Union mondiale pour un judaïsme libéral.

(Liste)

Association mondiale pour l'école instrument de paix, Citoyens planétaires et Minority Rights Group.

4. La composition détaillée des délégations est indiquée dans le document A/CONF.157/PC/Inf.1.

C. Documentation

5. La liste des documents dont le Comité préparatoire a été saisi à sa première session est jointe au présent rapport (annexe III).

D. Election du bureau

6. A sa 2e séance, le 10 septembre 1991, le Comité préparatoire a élu les membres du bureau comme suit :

Présidente : Mme Halima Embarek Warzazi (Maroc)

Vice-Présidents : M. Horacio Arteaga (Venezuela)
M. Fan Guoxiang (Chine)
M. John Swift (Irlande)

Rapporteur : M. Zdzislaw Kedzia (Pologne)

E. Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur

7. Le Comité préparatoire était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa première session (A/CONF.157/PC/1) et des annotations y relatives (A/CONF.157/PC/1/Add.1). A sa 2e séance, le 10 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour sur recommandation du bureau. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, fait l'objet de l'annexe I au présent rapport.

8. A la même séance, le Comité préparatoire a décidé, conformément à la recommandation faite par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1991/30, en date du 5 mars 1991, que le règlement intérieur qui régirait ses sessions serait, dans toute la mesure possible, celui des commissions techniques du Conseil économique et social.

F. Organisation des travaux

9. Le Comité préparatoire était saisi d'un programme de travail proposé par le secrétariat (A/CONF.157/PC/2/Rev.1).

10. A sa 2e séance, le 10 septembre 1991, le Comité a décidé d'examiner les points de son ordre du jour dans l'ordre suivant : le point 1, puis les points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ensemble, et 9.

II. DECLARATIONS 1/

11. Des déclarations ont été faites, au sujet des points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour, par les représentants des pays suivants : Algérie (7e), Allemagne (2e et 7e), Argentine (7e), Autriche (7e), Bangladesh (3e), Brésil (7e), Bulgarie (7e), Canada (6e), Chili (6e), Chine (6e), Chypre (7e), Colombie (7e), Costa Rica (6e), Cuba (7e), Egypte (7e), El Salvador (7e), Etats-Unis d'Amérique (3e), Honduras (7e), Hongrie (6e), Inde (6e), Indonésie (6e), Iran (République islamique d') (7e), Iraq (5e), Japon (7e), Jordanie (2e), Mexique (7e), Myanmar (7e), Norvège (au nom des pays nordiques) (2e), Nouvelle-Zélande (6e), Panama (7e), Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne) (2e), Pérou (6e); Philippines (2e), Pologne (7e), République arabe syrienne (7e), République de Corée (7e), République fédérative tchèque et slovaque (6e), Roumanie (6e), Sénégal (3ème et 7e), Soudan (7e), Sri Lanka (6e), Suisse (6e), Tunisie (7e), Turquie (3e), Union des Républiques socialistes soviétiques (2e), Uruguay (6e), Venezuela (7e) et Yougoslavie (6e).
12. Des déclarations ont été faites concernant les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour par les organes s'occupant des droits de l'homme ci-après : Commission des droits de l'homme (3e), Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (5e), Comité contre la torture (4e), Comité des droits économiques, sociaux et culturels (4e), Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2e), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (4e), Comité des droits de l'homme (3e), Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de la Commission des droits de l'homme (7e).
13. A sa 5e séance, l'observateur du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait une déclaration concernant les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.
14. Des observateurs des institutions spécialisées ci-après ont fait des déclarations portant sur les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour : Organisation internationale du Travail (4e), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (3e), Organisation mondiale de la santé (4e).
15. Un observateur du Comité international de la Croix-Rouge (4e) a fait une déclaration concernant les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.
16. Des déclarations ont été faites, concernant les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour, par des observateurs des organisations non gouvernementales ci-après : Amnesty International (4e), Association américaine de juristes (4e), Association juridique de l'Asie et du Pacifique occidental (4e), Association mondiale pour l'école instrument de paix (5e), Comité de coordination d'organisations juives (3e), Commission internationale de juristes (4e), Communauté internationale baha'ie (4e), Confédération

1/ Les chiffres entre parenthèses correspondent à la séance à laquelle la déclaration a été faite.

internationale des syndicats libres (4e), Confédération mondiale du travail (5e), Conseil international de l'action sociale (3e), Conseil international des agences bénévoles (4e), Conseil international des femmes juives (4e), Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (3e), Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus (5e), Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (5e), Fédération mondiale pour la santé mentale (4e), Fédération syndicale mondiale (3e), Mouvement international ATD quart monde (4e), Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (4e), Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (5e).

III. ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE, REGLEMENT INTERIEUR, DATES, DUREE, LIEU ET PARTICIPATION

17. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/1, intitulée "Convocation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

18. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire a adopté, à sa 8e séance, le 13 septembre 1991, la décision PC/3, intitulée "Participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

19. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/6, intitulée "Participation d'experts de la question des droits de l'homme au Comité préparatoire ainsi qu'à la Conférence mondiale". Pour le texte de cette décision, voir l'annexe II au présent rapport.

IV. REUNIONS ET ACTIVITES PREPARATOIRES AUX ECHELONS INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

20. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire a adopté, à sa 8e séance, le 13 septembre 1991, la décision PC/3, intitulée "Participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

21. Au sujet des activités préparatoires de la Conférence mondiale, le Comité préparatoire a adopté, à sa 8e séance, le 13 septembre 1991, la décision PC/1, intitulée "Convocation de la Conférence mondiale des droits de l'homme", dans laquelle il a fait une proposition concernant la publicité à accorder à la Conférence et à ses préparatifs. Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

22. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/4, intitulée "Réunions régionales préparatoires de la Conférence mondiale des droits de l'homme". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

V. ETUDES ET DOCUMENTS DIVERS A ETABLIR POUR LA CONFERENCE

23. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/5, intitulée "Etudes et documents divers à établir pour la Conférence". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

24. A la même séance, juste avant l'adoption de la décision, la Présidente a déclaré que le Comité préparatoire avait cru comprendre que le Secrétaire général de la Conférence consulterait tous les groupes régionaux avant que soient entreprises les études mentionnées au paragraphe 1 du projet de décision 5.

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX DES FUTURES SESSIONS DU COMITE PREPARATOIRE

25. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/2, intitulée "Futures sessions du Comité préparatoire". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

26. A la même séance, le Comité préparatoire a adopté la décision PC/6, intitulée "Participation d'experts de la question des droits de l'homme au Comité préparatoire et à la Conférence mondiale". Pour le texte de la décision, voir l'annexe II au présent rapport.

VII. INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE PREPARATOIRE A SA PREMIERE SESSION

27. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, un état des incidences sur le budget-programme des décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa première session a été établi.

28. A la même séance, les représentants de l'Autriche, du Sénégal et du Venezuela ont fait des déclarations au sujet des incidences budgétaires des décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa première session.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE SUR SA PREMIERE SESSION

29. A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a adopté la version anglaise du rapport sur sa première session. Le rapport n'étant pas disponible dans les autres langues officielles, certaines délégations ont réservé leur approbation définitive jusqu'à ce qu'il le soit.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du règlement intérieur.
4. Organisation des travaux.
5. Ordre du jour de la Conférence, règlement intérieur, dates, durée, lieu et participation.
6. Réunions et activités préparatoires aux échelons international, régional et national.
7. Etudes et documents divers à établir pour la Conférence.
8. Organisation des travaux des futures sessions du Comité préparatoire.
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

Annexe II

DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME A SA PREMIERE SESSION

PC/1. Convocation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution 45/155, de proposer :

- a) Que le Comité préparatoire examine l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale et la documentation relative à sa deuxième session;
- b) Que le Comité préparatoire examine le projet de règlement intérieur de la Conférence à sa deuxième session;
- c) Que la Conférence mondiale ait lieu à Berlin, pendant deux semaines, en 1993;
- d) Que le Secrétaire général fasse la publicité la plus large possible à la Conférence et à ses préparatifs et que l'Assemblée générale lui demande d'assurer la pleine coordination des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies.

PC/2. Futures sessions du Comité préparatoire

A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié au paragraphe 3 de sa résolution 45/155, de recommander qu'il tienne trois sessions à Genève, deux en 1992 et une en 1993, que la prochaine session dure deux semaines et les deux autres une à deux semaines chacune, si nécessaire. Il a en outre décidé de recommander que pas plus de deux séances aient lieu en même temps pendant les sessions du Comité préparatoire et qu'aucun groupe de travail intersession ne soit établi.

PC/3. Participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même

A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a noté qu'un certain nombre de pays parmi les moins avancés n'avaient pu envoyer de représentants à sa première session, l'apport de ressources extrabudgétaires, appelé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 45/155, n'ayant pas été fourni. Il a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'inviter à nouveau les apports de ressources extrabudgétaires pour financer la participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même. Il a en outre décidé, toujours sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de demander au secrétariat d'intensifier ses efforts à cet égard.

PC/4. Réunions régionales en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

A sa 8ème séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, conformément aux objectifs et aux dispositions de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale, de recommander que des réunions régionales soient organisées pour chaque région qui le souhaite, dans le cadre institutionnel des commissions régionales ou avec l'aide de celles-ci, et que ces réunions soient financées au titre des activités préparatoires de la Conférence mondiale, la Commission des droits de l'homme ayant recommandé au Comité préparatoire d'examiner cette question dans sa résolution 1991/30 (annexe, par. 8).

PC/5. Etudes et documents divers à établir pour la Conférence

A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié au paragraphe 3 de sa résolution 45/155, de recommander que le Secrétaire général soit invité à établir dès que possible la documentation ci-après et à faire rapport au Comité préparatoire, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis :

- 1) Un nombre limité d'études brèves analytiques et concrètes, sur des questions mentionnées au premier paragraphe de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale et dans la résolution 1991/30 de la Commission des droits de l'homme, en particulier au paragraphe 2 de l'annexe, compte tenu de la documentation établie pour la première session du Comité préparatoire, et des déclarations qui ont été faites à cette session;
- 2) Les rapports des réunions qui ont été organisées dans le cadre du programme des Nations Unies pour les droits de l'homme conformément à la résolution 45/155 de l'Assemblée générale;
- 3) Un ouvrage de référence concernant tous les rapports et études de l'ONU sur les droits de l'homme ou des aspects connexes;
- 4) Une mise à jour des "Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme";
- 5) Une mise à jour du Recueil d'instruments internationaux et du Status of International Instruments, y compris des textes d'instruments régionaux sur les droits de l'homme.

Il a en outre décidé, sans procéder non plus à un vote, que les experts et consultants employés à cet effet seraient choisis compte étant dûment tenu des principes de répartition géographique équitable.

PC/6. Participation d'experts de la question des droits de l'homme au Comité préparatoire et à la Conférence

A sa 8e séance, le 13 septembre 1991, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'encourager le Président de la Commission des droits de l'homme, les présidents ou autres membres désignés des organes de défense des droits de l'homme, y compris les présidents des organes créés en vertu d'accords internationaux relatifs aux droits de l'homme ou leurs représentants, ainsi que les rapporteurs spéciaux et les présidents ou des membres désignés des groupes de travail, à participer en tant qu'observateurs, selon que de besoin, aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES POUR LA PREMIERE SESSION
DU COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE

Documents publiés dans la série "Distribution générale"

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.157/PC/1	3	Ordre du jour provisoire
A/CONF.157/PC/1/Add.1	3	Annotations à l'ordre du jour provisoire établies par le Secrétaire général de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme
A/CONF.157/PC/2/Rev.1	4	Organisation des travaux
A/CONF.157/PC/3	5, 6, 7 et 8	Résumé analytique des discussions ayant eu lieu au sujet de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme durant la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme : Note du Président de la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme
A/CONF.157/PC/4	5	Lettre datée du 22 mai 1991, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.157/PC/5	5	Note verbale datée du 17 juillet 1991, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de la République argentine auprès des organisations internationales ayant leur siège à Genève
A/CONF.157/PC/6	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui ont été présentées par les gouvernements
A/CONF.157/PC/6/Add.1	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et ses préparatifs qui ont été présentées par des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.157/PC/6/Add.2	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif
A/CONF.157/PC/6/Add.3	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies
A/CONF.157/PC/6/Add.4	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
A/CONF.157/PC/6/Add.5	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par les gouvernements
A/CONF.157/PC/6/Add.6	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif
A/CONF.157/PC/6/Add.7	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif
A/CONF.157/PC/6/Add.8	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandation concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.157/PC/6/Add.9	5, 6 et 7	Rapport du Secrétaire général : Recommandations concernant la Conférence mondiale et ses préparatifs qui ont été présentées par un organe de défense des droits de l'homme
A/CONF.157/PC/7	7	Lettre datée du 20 août 1991, adressée au Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme et au Secrétaire général de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/CONF.157/PC/8	5	Note du Secrétaire général : Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence
A/CONF.157/PC/9	5	Note verbale datée du 21 août 1991, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la mission permanente de la République argentine auprès des organisations internationales ayant leur siège à Genève
A/CONF.157/PC/10	5, 6, 7 et 8	Lettre datée du 11 septembre 1991, adressée au Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme par le chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique
A/CONF.157/PC/11	5, 6, 7 et 8	Lettre datée du 13 septembre 1991, adressée au Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
A/CONF.157/PC/12	5, 6, 7 et 8	Déclaration liminaire du Secrétaire général de la Conférence mondiale au Comité préparatoire
A/CONF.157/PC/13	5, 6, 7 et 8	Rapport du Comité préparatoire sur sa première session

Documents publiés dans la série "Distribution limitée"

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.157/PC/CRP.1	7	Note officieuse du secrétariat : sujets possibles pour la documentation de base
A/CONF.157/PC/CRP.2	5, 6 et 7	Note verbale datée du 27 août 1991, adressée au Centre pour les droits de l'homme par la Mission permanente du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/CONF.157/PC/L.1	9	Projet de rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme
A/CONF.157/PC/L.2	9	Liste des projets de décision devant être examinés par le Comité préparatoire de la Conférence mondiale à sa première session

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об издателях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
